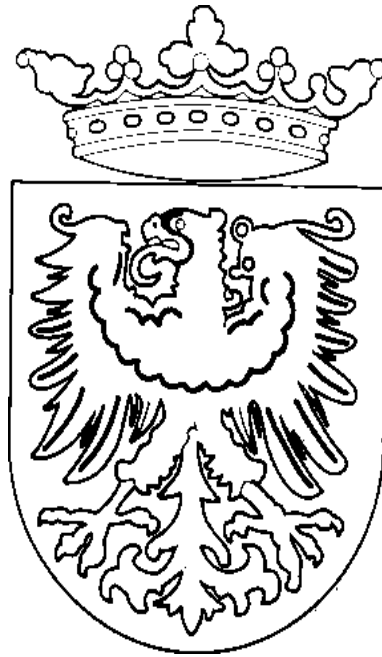


VILLE DE ROCHEFORT



**RAPPORT SUR LA POLITIQUE
GENERALE ET FINANCIERE DE LA
COMMUNE**

2006

NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE **BUDGET 2006**

- ❖ Audace, dynamisme dans l'action
 - ❖ Rigueur dans la gestion
 - ❖ Prudence vu l'incertitude des choix posés ailleurs
-

L'emploi et le logement constituent les deux piliers de notre projet politique pour la Ville de ROCHEFORT.

Ces deux piliers ont constitué deux priorités majeures de notre action en plus de toutes celles développées dans l'ensemble des secteurs communaux. Ils sont les fondements mêmes du bien-être des familles.

Le nombre de permis d'urbanisme de nouvelles constructions et de nouvelles habitations témoigne de la vitalité, du dynamisme que cette politique a engendré.

Le soutien au développement économique soit privé ou public engendre une évolution favorable du nombre d'emplois offerts sur le territoire de la Ville. Ces points seront abordés plus loin.

Incertitude sur les recettes régionales : le paradoxe des sanctions

L'évolution favorable de l'emploi ou plutôt la moindre dégradation par rapport à la moyenne wallonne aboutit toutefois à une sanction financière de notre Ville de plusieurs manières. Chômage contenu et réduction du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (79 au 1^{er} décembre au lieu de 138 voici 2 ans) voilà qui justifie aux regards des dispositifs régionaux la diminution d'aides à notre Ville.

Ainsi, nous déplorons la diminution de la dotation « Plan Tonus – Axe 1 », la diminution de la subvention « PPP » (Plan de Prévention et de Proximité), la réduction de 19 points APE, la diminution de la dotation spécifique du Fonds des Communes (masquée par la progression due à la gestion des logements sociaux communaux par Ardenne et Lesse) du fait de la meilleure tenue de l'emploi dans notre commune par rapport à la moyenne wallonne.

Les pertes d'aides régionales sont manifestes et préoccupantes. Ces conséquences financières négatives, qu'elles soient directes ou indirectes, pénalisent nos finances. Malgré cela, nous sommes convaincus de la pertinence de nos orientations. Notre objectif commun n'est-il pas de soutenir la création d'emplois, d'offrir à chacun un toit, de promouvoir les activités scolaires, sociales, culturelles et économiques et de soulager solidairement les plus démunis.

Les mécanismes d'aide et de subventionnement mis en place par la Région pour les Villes et Communes pénalisent anormalement celles qui choisissent la voie du développement collectif, du bien-être socio-économique par la réduction du chômage.

La réduction globale représente approximativement 110.000 € pour 2006. A cela, il faut ajouter la révision de la clé de répartition des frais de services de secours décidé par Monsieur le Gouverneur (110.000 € par an), le transfert des obligations en matière d'accueil extra-scolaire, d'obligation de compenser les deux heures dans l'enseignement fondamental (26-28 heures) des enseignants, bref tout cela représente 300.000 € de perte annuelle pour notre Ville soit 2 % du budget de recette.

Tout en dénonçant là où il le faut les travers de tels choix et de telle politique, nous devons subir et supporter ces choix que l'on qualifierait d'absurdes s'ils n'avaient pas de telles conséquences sur notre budget. D'autres niveaux de pouvoir décident pour les communes, leur reportent des charges. Qu'ils en portent la responsabilité politique et financière !

Les critères de répartition des aides régionales sont aberrants par rapport aux objectifs que tout un chacun recherche et qui sont d'ailleurs repris de manière explicite dans le plan MARSHALL.

Il est temps que le Gouvernement wallon concrétise la réforme du Fonds des communes tant de fois annoncée mais difficilement entamée.

A noter aussi que pour deux communes de même taille et dont une est chef-lieu d'arrondissement et l'autre ne l'est pas, l'écart de la dotation par habitant peut atteindre 125 € par habitant.

Si vous multipliez ce montant par le nombre d'habitants, nous percevons 1.500.000 € du Fonds des communes en moins que celle qui est chef-lieu d'arrondissement.

Et pourtant nos missions sont les mêmes, nos charges identiques, voire le simple fait d'être reconnu comme Chef-lieu d'arrondissement attire un palais de justice avec les professions libérales qui gravitent autour et donc une meilleure recette au niveau de l'additionnel à l'IPP.

Nos choix dynamisent le développement de notre commune.

Nous restons toutefois convaincus que le bien-être de tout un chacun passe par la possibilité d'avoir un emploi et un logement.

Logement

Lorsque la Ville s'est engagée dans la construction de logements sociaux, lorsque le Collège s'est impliqué dans la lutte contre les logements inoccupés avec pour conséquence la souscription de nombreux contrats AIS par les propriétaires mettant ainsi autant de logements locatifs à disposition des familles en difficulté, on imaginait qu'on allait ainsi soulager ces familles du paiement d'un loyer disproportionné par rapport aux revenus et de logements pas toujours conformes à la dignité humaine.

Le recensement des logements inoccupés a provoqué la réaction des propriétaires dont une partie a passé accord avec l'A.I.S. Ainsi, Rochefort est la 2^{ème} commune de la Province de Namur en terme de logements gérés par l'AIS.

On mesure aujourd'hui combien nous avons raison puisque les demandes d'aides financières, d'aide au logement tant à l'égard de la Ville que du CPAS ont significativement baissées.

Environ 145 familles bénéficient aujourd'hui d'un logement social, payant un loyer correspondant à 20 % du revenu mensuel net.

Les coûts de logement réduits entraînent une diminution de l'aide directe du CPAS pour couvrir les charges de logement en moyenne de 25 € par mois par famille ce qui globalement représente 30.000 € annuellement.

De plus, la politique volontariste de réinsertion fait passer le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale de 138 à 79 (au 1/12/05) en deux ans.

Ces deux évolutions permettent au CPAS de dégager des moyens significatifs pour mener d'autres actions sociales et d'en développer des nouvelles.

A noter que l'intervention du CPAS dans les frais de chauffage (fonds mazout) est intégralement remboursée par l'Etat fédéral.

Les deux objectifs (un emploi – un toit) ont guidé tant le Collège des Bourgmestre et Echevins que le Conseil de CPAS dans l'assistance et l'aide aux chômeurs de longue durée ou des bénéficiaires des revenus d'intégration sociale et ceux accédant difficilement à un logement parce que les loyers étaient trop élevés par rapport aux modestes revenus dont ils disposaient.

Cette volonté d'accroître l'offre en logement passe également par l'aménagement de lotissements.

Après ceux de Malispré en deux lots, celui de la rue du Fays à Jemelle, des lotissements de Havrenne, voici le lotissement de Wavreille de 45 parcelles.

La volonté d'accueillir de nouvelles familles passe donc à la fois par la lutte contre les logements inoccupés, par l'offre de logements sociaux, par l'offre de logements A.I.S., par l'offre de terrains à bâtir pour des jeunes ménages désireux de s'installer sur le territoire de notre commune.

Conséquence : La population de notre commune ne cesse de croître par l'accueil de familles venues de l'extérieur mais aussi par l'offre à des jeunes désireux de rester sur le territoire de Rochefort où ils peuvent trouver un emploi.

Développement économique

Notre Ville offre de nombreux avantages aux investisseurs ; elle fut une zone franche avant la lettre puisque, par notre volonté, aucune taxe sur le personnel occupé ou sur la force motrice n'y est prélevée.

Mieux, un dispositif incitatif d'aides a amené et amène de manière constante des entreprises dans notre Ville.

- Aide à l'emploi
- Soutien au plan d'affaires
- Exonération du précompte immobiliser durant 5 ans après l'installation en ce compris en dehors du Parc d'Activités Economiques (PAE) moyennant le respect de certaines conditions.
- Intervention à raison de 50 % dans l'achat d'un terrain au PAE.
- Intervention dans les loyers des halls relais.

A cela s'ajoutent les aides supplémentaires européennes liées au caractère de zone en développement de notre sous-région.

C'est pour toutes ces raisons et la qualité de l'accueil que nous avons voulu au sein de la Ville que des entrepreneurs s'installent de plus en plus nombreux dans le PAE et sur le territoire de la Ville (7 ventes de terrain en 2005).

Nous renvoyons les conseillers aux documents budgétaires annexés tant en recettes qu'en dépenses.

En matière d'entretien courant de l'espace public, deux techniques existent :

- a. désignation d'un cantonnier par village qui avec une pelle, une brosse et une brouette parcourt le village pour nettoyer. L'inconvénient est qu'il s'agit là d'une prestation essentiellement manuelle ne pouvant recourir aux équipements lourds ou dédiés à l'entretien spécifique auxquels ils sont destinés (pelle rétro pour relever les fossés, taille-haie mécanique, tonte à haut rendement, etc.).
- b. spécialisation d'équipes dans différentes tâches : celles-ci s'appuient sur du matériel performant plus moderne et spécifique tels que camion-brosse, tondo, taille-haie mécanique, rat d'égout mécanique, souffleuse, vide avaloirs par succion, etc.

A l'instar de toutes les Villes et Communes de notre taille, c'est cette deuxième solution qui a été choisie car elle assure un rendement beaucoup plus élevé. Dans ce cas, elle nécessite le regroupement du personnel technique en équipes qui peut intervenir à tout endroit de la commune de manière régulière tout en utilisant les équipements modernes.

A lui seul le camion-brosse récemment acquis nettoie chacune des rues de l'entité trois fois par année, tâche qui n'était pas réalisée antérieurement pour les trois quarts des voiries de l'entité. Un effort particulier de nettoyage des sites touristiques, RAVeL, promenades, etc. sera consenti dès le 1^{er} mars 2006 dans le cadre d'un projet de remise au travail de chômeur de longue durée.

Eau : Une richesse locale à préserver

Notons également les conséquences du nouveau plan comptable pour le secteur de l'eau qui a nécessité une adaptation des mécanismes de facturation, le recours à un nouveau logiciel et l'adoption du coût vérité au schéma du plan comptable normalisé.

Malgré la volonté du présent Gouvernement wallon de voir regrouper les distributeurs d'eau en quelques (4) entités, nous affirmons clairement notre volonté de conserver l'activité Régie des Eaux au sein du giron communal parce que l'eau constitue une richesse, parce qu'elle constitue la ressource centrale de l'abbaye Saint Remy que nous voulons protéger. Maintenir l'approvisionnement en eau de qualité de nos habitants est une priorité. Cette richesse doit rester au sein du seul pouvoir décisionnel communal, toutes les règles de qualité et de gestion imposées par la Région wallonne et l'Union européenne étant respectées par ailleurs.

En synthèse, les **recettes** sont contenues, voire en diminution s'il n'y avait pas eu l'accroissement du nombre de bâtiments, d'emplois et d'habitants dans la commune (*l'effet de toutes les réformes fiscales, régionales, fédérales, communautaires et la sanction à la bonne gestion entraîne une réduction des recettes de l'ordre de 600.000 € par année*).

Du côté des **dépenses** ordinaires, l'évolution naturelle du coût du personnel à nombre d'agents constant, les promotions des agents suivant les règles RGB, l'accroissement des coûts des carburants et la réponse à des besoins spécifiques tels que le coordinateur sportif, l'accroissement des charges liées aux nouveaux investissements ont abouti à une augmentation des dépenses.

Sans entrer dans le détail, la multitude des projets inclus dans le budget extraordinaire, soulignons toutefois les éléments suivants :

- a. Les travaux de construction de la maison de repos sont en cours depuis septembre 2005, cinq lots sur les 14 que compte le projet de construction de la maison de repos ont déjà été approuvés. Le Collège est dans l'attente de l'approbation des 9 autres lots.
- b. La recherche constante de l'équilibre entre les investissements consentis dans tous les villages de l'entité rochefortoise est poursuivie et concrétisée. Ainsi en est-il des travaux d'entretien et de modernisation des voiries et des différents équipements. Ainsi en est-il de l'aménagement des salles de village ou de maisons de quartier tels que la salle des Variétés à Jemelle, le Petit Théâtre de la Grande Vie, la maison de quartier de Wavreille, de Buissonville, la plaine multisports de Montgauthier, etc.
- c. Les projets concernent tant les activités socioculturelles que les activités sportives tels que les études pour l'aménagement du site sportif de la plaine de Lavaux à Jemelle, la mise en adjudication de la salle de sport en cogestion avec l'enseignement libre, etc.
- d. Autres investissements importants programmés au cours de l'année 2006 : aménagement du terrain de camping de Rochefort avec triplement de sa capacité et adaptation en camping 4 étoiles. Cet investissement répondra tant par sa capacité que par sa qualité à une demande pressante de nombreux visiteurs de notre région venu profiter de notre cadre de vie et de la qualité de l'accueil.
- e. La réforme des Fonds Structurels Européens, à la suite de l'élargissement de l'Union européenne à 25 pays, entraînera sans doute la quasi-disparition de l'éligibilité de notre territoire à ces fonds. Heureusement dans les soldes des budgets européens pourront encore être réalisés les projets suivants :
 1. parcage dans Han-sur-Lesse et Rochefort pour soulager le centre du village ou le centre urbain.
 2. la promotion touristique locale
 3. le projet mené en partenariat avec la S.A. Les Grottes de Han via l'asbl Les Grottes de Lorette pour réaliser un centre d'interprétation à Han-sur-Lesse qui ouvrira ses portes en juin 2006.

Le Collège s'est investi résolument dans l'inscription de ces projets dans les Fonds Structurels Objectif 2, malgré la grande complexité des dossiers, l'énergie à consentir, la lourdeur des démarches à entreprendre. Néanmoins, sans ces aides particulières exceptionnelles complémentaires de l'Union Européenne, nous ne pourrions parvenir à les financer.

- f. Les premières concrétisations de l'opération de rénovation urbaine de Jemelle sont attendues dès 2006. Nous sommes dans l'attente de l'accord du Ministre.

Conclusion – Réflexions

La prise de connaissance d'un budget est parfois une tâche très harassante. Chaque ligne du budget ordinaire ou extraordinaire a fait l'objet d'une réflexion, d'une préparation et entraînera un travail administratif de préparation important.

Nous remercions le personnel pour son travail, sa réflexion, ses conseils, ses suggestions, son engagement à servir l'intérêt général. Les agents sont à la fois témoins – acteurs – moteur et courroie de transmission de notre démarche.

Pour bien préparer l'avenir, nous devons constamment nous préparer au changement et être prêts à nous adapter constamment à ce monde fluctuant.

En outre, les uns voient la bouteille à moitié pleine, les autres voient la bouteille à moitié vide. La différence souvent est que les uns sont à la manœuvre et agissent et que les autres sont au balcon et critiquent.

Profitons des acquis du passé, osons préparer l'avenir et gérons le présent avec beaucoup de réalisme.

La présente note est peut-être trop longue pour les uns, trop courte pour les autres.

Inutile de dégager de la brièveté des explications de l'un ou l'autre point des intérêts.

Tous les accents de la vie communale ne peuvent se résumer en quelques lignes.

Le quotidien de la vie communale est riche de ces bonnes et moins bonnes nouvelles, de ces succès et de ces épreuves. Les conséquences qui résultent des réformes en cours, entreprises au niveau de l'Union européenne, de l'Etat fédéral, de la Région et des Provinces modifient constamment notre cadre de référence. Toujours est-il que la politique budgétaire de notre Ville doit en tenir compte dès maintenant et être inspirée de la plus grande prudence.

Un budget n'est pas un catalogue d'intentions ; il répond aux exigences et aux nécessités, il répond aux besoins des citoyens, il vise le bien-être de tous, il doit traduire le nécessaire équilibre entre tous les besoins. Nous n'avons pas été élus pour faire uniquement l'agréable, mais surtout pour faire ce qui est nécessaire et indispensable.

Se permettre de citer dans une note une matière, négliger d'aborder un point, ne signifie nullement que nous négligeons le moindre problème soumis par le citoyen rochefortois. Résolument tournés vers l'avenir, fermement engagés dans la voie d'une meilleure utilisation des moyens pour le citoyen au bénéfice de tous, nous restons plus que jamais convaincus que la Ville doit être un acteur actif et non un observateur passif de son environnement socio-économique. Comme déjà indiqué, la Ville, son Collège et son Conseil communal ne sont pas les maîtres des décisions prises par les pouvoirs supérieurs, encore moins d'orienter les grands mouvements internationaux qui pourtant ont un impact significatif dans notre quotidien.

La simple évocation de l'évolution du coût du carburant permet d'illustrer ces derniers constats.

Toutefois, pouvoir de proximité, la commune a un rôle essentiel à jouer auprès des citoyens. La proximité entre les services communaux et la population et entre les élus et la population engendre un lien différent et plus fort avec souhait d'une réponse immédiate.

Le chemin des décideurs communaux est parsemé de nombreuses embûches, tels que la complexité administrative, les lenteurs administratives, les moyens budgétaires, l'empressement du citoyen, les contestations des uns contre les projets des autres, les moyens financiers nécessairement limités.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à notre souci constant de servir l'intérêt général avec notre conviction, notre ardeur au travail, avec nos talents, avec nos divergences sans doute mais toujours soucieux de servir l'intérêt du plus grand nombre.

Nous vous renvoyons à la note et à la présentation de Monsieur le Receveur communal, qui a retracé l'évolution financière de notre Ville au cours des dix dernières années. Le compte communal reflète la réalité de la situation de la Ville de Rochefort, sans zone d'ombre, effaçant quand il le fallait les créances irrécouvrables.

En comptabilité budgétaire, notre objectif est de coller le plus proche possible des montants tant en recette qu'en dépense en surévaluant légèrement les dépenses et en sous-évaluant légèrement les recettes pour respecter les principes de prudence.

Gérer en bon père de famille peut paraître une expression banale, peut être ringarde aux yeux de certains. Mais c'est en tout cas en père de famille, audacieux, dynamique, imaginatif et soucieux de l'intérêt des siens que nous voulons poursuivre dans la mission qui nous a été confiée par les habitants rochefortois.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le 12 décembre 2005

François BELLOT
Bourgmestre.